Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260223-20260218OK-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Le vingt-trois février deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mmes COMMEREUC Sylvie, QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, MM HAMELIN Bernard, POTIER Serge, MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. PICHON Vincent, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud.

Absents excusés : M. ROME Cyril, Mmes LEVEQUE Dominique, WERSCHUREN Sylvie, KREMBSER Cindy, MM MOUTON Vincent, BETEND Guillaume.
Date de convocation : 16 février 2026
Secrétaire de séance : Mme PILON Virginie

N° 2026-02-18 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025, le Conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget assainissement.

Il constate :

- un excédent de fonctionnement de 2 555,42 ;
- un excédent d'investissement de 237 267,16 € ;
- des restes à réaliser en investissement pour 119 500,00 € en dépenses.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS



La secrétaire de séance
Virginie PILON

